



RÉSIDENCE SAINTE MONIQUE

— Notre engagement depuis 1971, le bien-être de nos aînés. —

COMPTE-RENDU

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

VENDREDI 21 JUIN 2024 à 14H en Grande salle à manger

Etaient Présents :

Présidente : Mme MATHIEU Sylvie

Représentants les résidents : - Mme LIAUTIER Emilienne – Mme JALADE Lucette (vice-présidente) – Mme PEYLA Gabrielle –
Mme BAYLE Jeanine – Mme REULET Paulette – Mme ROURE Daniele – Mme SAKALIAN Rosette – Mme BACCELLI Huguette

Représentant les familles : Mr HUGO Thierry, Mme MATHIEU Sylvie

Représentante du personnel : Mme SANCHEZ Mylène

Représentant le Conseil d'Administration : Mr CHAMPANHET Marc, Mr PERBOST André, Mme ROCHE Andrée

Représentant la mairie d'Aubenas : Mme FAURE Cécile

Bénévole : Madame ROUX Irène

Participant à la séance : Mr CHAMBON Lilian – Directeur, Mme BARD Amélie - IDEC

Sont excusés :

Représentants des familles : Mme PEYRE Patricia, Mme CHIROUZE Sylviane, Mme GANDON Françoise, Mr JALADE Gilles

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du Rapport budgétaire 2024 (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses)
- Modification du règlement de fonctionnement de la structure
- Présentation d'un projet de service spécifique à l'hébergement temporaire
- Elections à venir des membres du Conseil de la Vie Sociale afin d'être en adéquation avec les évolutions règlementaires
- Questions diverses

[Présentation rapport budgétaire 2024](#) (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses)

Le Directeur détaille le support transmis préalablement aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Un temps d'explication est pris pour préciser les différentes typologies de recettes et de dépenses.

Ainsi l'EPRD 2024 prévoit un niveau de dépenses de 5.188.500 € pour un niveau de recettes de 5.224.792 €uros dégageant en cela un excédent prévisionnel en fin d'exercice de 36.292 €uros.

Le conseil de la Vie Sociale vote à l'unanimité cet EPRD 2024

Modification du règlement de fonctionnement de la structure

Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale une évolution du règlement de fonctionnement de la structure afin d'être en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur.

Les membres du CVS disposant préalablement de ce support, **ils votent à l'unanimité en faveur de ce nouveau support.**

Présentation d'un projet de service spécifique à l'hébergement temporaire

Le directeur explique aux membres du CVS qu'un projet de service pour les 2 lits d'hébergement temporaire a été construit à la demande de l'ARS afin d'être en conformité avec la réglementation.

Les membres du CVS disposant préalablement de ce support, **votent à l'unanimité en faveur de ce nouveau support.**

Elections à venir des membres du Conseil de la Vie Sociale afin d'être en adéquation avec les évolutions règlementaires

Le directeur indique aux membres du Conseil de la Vie sociale qu'à la demande conjointe de l'ARS et du département de l'Ardèche (en application du décret n° 2022-688 du 25 avril 2022), la structure vient de créer un règlement intérieur du conseil de la vie sociale et va programmer dans les prochaines semaines des élections des membres du CVS afin d'être en conformité avec les textes.

Les membres du CVS prennent acte de ces futures élections.

Questions diverses

Proposition de mise en place d'un système de téléassistance

Le directeur présente aux membres du CVS un système de téléassistance qui va être mis en place chez les résidents **en faisant la demande** ceci afin d'alerter les soignants en cas de chute ou de malaise à l'aide d'un médaillon ou d'une montre (par une simple pression). A noter que ce système ne se substitue pas à l'appel malade présent en tête de lit et dans la salle de bains mais le complète.

La location de ce matériel sera facturée par l'établissement (sans aucune plus-value) aux résidents (environ 15 €/mois selon les options retenues)

Une présentation de ce système par la commerciale sera faite le MERCREDI 26 JUIN à 14H30 au salon à l'accueil.

Les membres du CVS prennent acte de cette information et trouvent pertinent la proposition de mise en place de ce système.

Problématique perte de linge des résidents

Les résidents présents au CVS indiquent que de nombreux vêtements personnels ne reviennent pas de la lingerie.

Le directeur rappelle que le marquage du linge est indispensable et préconise particulièrement un marquage avec des étiquettes cousues ceci afin de durer dans le temps.

Il va faire organiser - sous quinzaine - une présentation des vêtements non marqués en salle d'animation afin que les résidents et les soignants puissent vérifier si certains vêtements ne leurs appartiennent pas.

Un rappel sera également fait aux lingères et aux soignants afin de redoubler de vigilance dans le tri préalable réalisé en lingerie puis s'assurer fréquemment que la distribution du linge dans les chambres est bien conforme à l'identité du résident.

Les membres du CVS prennent acte de cette proposition

Analyse rapport ARS

Le Directeur expose aux membres du CVS qu'un rapport de contrôle de l'ARS a été instruit dans le cadre du plan EHPAD 2022-2024.

Ainsi, un grand nombre de prescriptions et recommandations sont désormais levées suite aux actions correctives menées par le Directeur.

Ceci étant, la prescription 1 relative à la nécessité de passage d'un diplôme de niveau 7 par le Directeur est prise en compte par le biais d'une VAE qui se déroulera durant l'année 2025.

Les membres du CVS prennent acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H45.

Le Président du CVS,

La vice-présidente du CVS,

Sylvie MATHIEU



Mme Lucette JALADE

